

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné **Patrick BARBIER**, Maire de la Commune de MUTTERSHOLTZ,

Atteste que l'affiche informant les descendants des concessions concernées par la procédure de reprises des concessions perpétuelles laissées à l'abandon que la constatation de l'état d'abandon sera effectué le **23 juin 2022 à 10h**

a fait l'objet d'un affichage en Mairie et au cimetière de MUTTERSHOLTZ pour une durée d'un mois à compter du **20 mai 2022**

**LE PRÉSENT CERTIFICAT EST ETABLI  
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT**

Fait à Muttersholtz, le 22 juin 2022

Le Maire  
**Patrick BARBIER**

